

Thème de la fiche

- 1 - Entretien des places publiques**
- 2 - Végétalisation des pieds d'arbres**
- 3 - Entretien des noues**
- 4 - Charte de l'espace public**

1 - Entretien des places publiques

Bruxelles-propreté – 06/11/2018

De plus en plus de places publiques sont rénovées sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale avec un revêtement de pavés (ou dalles) en granit ou en béton. Lorsque j'interroge les bureaux d'étude, ils recommandent un entretien par « lavage doux » c'est-à-dire à pression 80 bars et savon biodégradable.

J'ai deux questions :

- 1) Comment procédez-vous pour l'entretien de places publiques avec revêtement de pavés en granit ou en béton ?
- 2) Avez-vous l'expérience du type d'entretien par « lavage doux » de places publiques ? Si oui, pouvez-vous me donner le mode opératoire, les produits utilisés, le type de machine, le rendement horaire par ouvrier, le résultat (tâches persistantes ?)

Niort – 07/11/2018

Même solution technique à Niort où l'hyper centre a été entièrement piétonnisé et minéralisé par des pavages/dallages en granit, en grès et en calcaire et béton désactivé.

Entretien annuel par plusieurs Hydro décapages à l'eau sans produit avec une laveuse CMAR.

Nous avons aussi appliqué en 2016, un traitement hydrofuge qui imprègne les supports minéraux poreux pour les rendre imperméables, hydrophobes et oléfuges. Il rend les matériaux perlant à l'eau tout en conservant les échanges gazeux.

Fournisseur : hydrominéral - tel : 05.49.05.87.14

Applicateur : Viatech – Brive la Gaillarde

Coût au m² pour 15 000m² traité = 2.00 HT

Toulouse – 07/11/2018

Bonjour on pourrait connaître le produit hydroxyde et son efficacité sur les tâches?

Niort – 07/11/2018

L'hydrofuge est un produit préventif et non curatif. Il ne traite pas les tâches mais empêche celles-ci de s'imprégner dans les supports minéraux poreux.

Le prix indiqué au m² est le prix du produit + l'application.

Voir fiche technique en PJ.

Paris – 07/11/2018

Pour l'entretien des espaces minéraux, vous pouvez utiliser des engins de type Brosseuse-décapeuse (Aquazura par exemple) ou encore des « cloches haute pression eau chaude » en limitant la pression de sortie à 80 bars.

Ces traitements peuvent entraîner l'apparition de tâches de propreté conduisant de fait à traiter toute la surface.

Châteauroux – 07/11/2018

A Châteauroux nous lavons les places avec une laveuse Cmar équipée d'une cloche aspiratrice.

Pau – 07/11/2018

Pour la ville de Pau, nous entretenons toutes ces placettes minéralisées avec une décapeuse CMAR à cloche et aspiratrice.

De temps à autre on utilise un produit (on asperge à l'aide d'une pompe à dos) pour enlever les tâches d'huile ou de graisse qui persiste. La décapeuse est vraiment efficace et fait bien ressortir le matériau.

La Baule – 07/11/2018

Pour la ville de La Baule-Escoublac, nous utilisons aussi 2 laveuses/décapeuses de la marque CMAR, une NC300 en lavage et une NC250R en lavage/décapage avec ré-aspiration des eaux sales.

Ponctuellement, nous utilisons un décapant de sol, du PRO MACHINE du fournisseur IPC pour retirer des tâches de gras, d'huile ou autre.

L'ensemble de ces actions nous permettent d'avoir de très bons résultats de propreté de nos sols pavés et dallages.

Saint-Quentin – 21/03/2022

La ville de Saint-Quentin est adhérente à l'AVPU depuis l'automne 2021.

Nous souhaitons commencer par revoir notre arrêté municipal de propreté pour spécifier les obligations de la population et la participation citoyenne attendue en la matière, notamment :

- le balayage de trottoirs devant les habitations et commerces
- le désherbage devant les habitations
- le salage et déneigement
- l'interdiction de dépôts sauvages
- l'obligation de ramasser les déjections canines

Avez-vous retravaillé votre arrêté de propreté ?

Avez-vous intégrer d'autres éléments ?

Pouvez-vous partager l'arrêté municipal de votre commune dans ce Google groupe ?

LES MUREAUX – 21/03/2022

Veillez trouver ci-joint l'arrêté concernant les obligations de la population concernant l'entretien des trottoirs notamment.

Il date de 1987 et a été remis au gout du jour en 2021. (pièce jointe)

2 - Végétalisation des pieds d'arbres

La Baule – 19/03/2021

Nouvelle adhérente à l'AVPU, je recherche des conseils auprès des villes qui auraient mis en place une politique de végétalisation des pieds d'arbres. Malheureusement, de plus en plus de pieds d'arbres ont été bétonnés par la Ville sous la pression des riverains qui trouvaient les pieds d'arbre sales, car non désherbés, non entretenus souvent victimes des déjections canines ou mégots.

Nous devons trouver un compromis. Notre Service espace vert n'aura pas les moyens de fleurir et d'entretenir les pieds d'arbres. Nous devons mener une politique de sensibilisation de la population et peut être un jour arriver à faire entretenir certains pieds d'arbres par les riverains !

Avez-vous des conseils, des retours d'expérience à ce sujet ?

Des revêtements écologiques permettant de favoriser la pénétration de l'eau et les échanges gazeux pour les racines ?

Des plantes qui nécessiteraient très peu d'eau ?

Gravelines – 19/03/2021

Sur certain axe un parrainage d'arbre avec essence à respecter, couvre sol, graminées...

Bruxelles – 19/03/2021

Pour la Ville de Bruxelles, le Service Espaces Verts a mis en place une plateforme pour aider les citoyens dans leurs projets de végétalisation. Vous trouverez plus d'informations sur le site : <https://vegetalisons.bruxelles.be/>

3 - Entretien des noues

Romans-sur-Isère – 06/05/2021

Une étude est en cours dans la Drôme sur les coûts d'entretien pour des ouvrages de gestion des eaux pluviales de type « noues ». Les noues sont des ouvrages qui ressemblent à des fossés, mais moins profonds et moins pentus ; elles sont souvent enherbées mais peuvent être aussi végétalisées avec des arbustes ou même des arbres. Les « noues » peuvent se trouver en plein centre-ville, dans des parcs...

L'entretien de ces « noues » incombe aux espaces verts et bien évidemment aux services propreté urbaine. Il nous est demandé de déterminer un coût au m2 sur leur entretien.

Avez-vous déjà réalisé une étude sur l'entretien de « noues » ? Moyens humains, moyens matériels, coût au m2 ?

Dieppe – 10/05/2021

Je vous joins quelques éléments qui répondrons j'espère à votre question. **Voir PJ**

4 - Charte de l'espace public

Annemasse – 03/10/2023

La ville d'Annemasse souhaite améliorer la gestion de ses espaces publics. A ce titre, elle a la volonté de proposer une charte spécifique à l'ensemble des acteurs de la ville.

Avez-vous ce type d'expérience et avez un document à partager ?

Enghien-les-Bains – 06/10/2023

Sur la commune d'Enghien-les-Bains, nous sommes de plus en plus sollicités par certains administrés afin d'appliquer la verbalisation hors flagrants délits pour les dépôts sauvages.

En découle plusieurs questions :

- Les agents ont-ils le droit d'ouvrir les poubelles afin de trouver un nom, une adresse etc... (sachant que les poubelles sont considérées comme la continuité du domicile)
- Si oui, a-t-on le droit de verbaliser après avoir trouvé un indice dans une poubelle ?
- Y-a-t-il des textes de loi relatifs ? des jurisprudences ? Si oui, pourriez-vous nous les communiquer svp.

Pour les communes qui interviennent de manière coercitive contre les dépôts sauvages, pouvez-vous nous faire un retour d'expérience ?

Hazebrouck – 06/10/2023

Sur la commune d'hazebrouck nous avons mis en place deux demi-journées de ramassage avec un agent de propreté et un ASVP qui lui seul ouvre les sacs pour y trouver noms ou adresses. En aucun cas nos agents de propreté n'ouvrent les sacs. En espérant avoir apporté une réponse à votre question.

Tours – 07/10/2023

Tu as en partie raison dans ton raisonnement il manque juste la mise en demeure à effectuer afin que la personne identifiée puisse se justifier afin tout type de facturation elle aura alors 10 jours pour y répondre. Ce qui permet alors dans ton raisonnement de pouvoir indiquer ta bonne foi et ainsi peut être éviter la facturation. La jurisprudence tu l'as avec la 2nd chambre d'appel de Douai qui date de février 2023 monsieur X contre la ville de Lille.

Nancy – 09/10/2023

À Nancy, nous avons porté la « facturation » pour enlèvement de sacs déposés en dehors des jours et heures prévus à 250€, avant de revenir à un courrier d'avertissement préalable. Les ouvertures de sacs étaient réalisées par des agents assermentés.

Nous ne constatons aucune récidive à la suite de l'envoi de ce courrier.

Outre un environnement juridique incertain, la facturation était très mal perçue, et concernait très souvent des populations fragiles.

Je peux, si vous le souhaitez, vous transmettre l'historique et les éléments qui nous ont conduit à prendre ces décisions.

Chambéry – 09/10/2023

A Chambéry, nous nous sommes basés sur l'Agglo pour la facturation à 219€ votée lors de la délibération sur les tarifs de la ville.

Chaque agent de maîtrise, agent de proximité et moi-même ouvrons les sacs et faisons des photos (nom et adresse, tas de sacs et une pour identifier clairement le site). Elles sont envoyées aux mairies de quartiers pour courrier d'avertissement et facturation si récidive.

Si le tas est conséquent, c'est une facturation d'intervention à 550€.

L'avantage de la facturation est qu'il n'y a pas besoin d'assermentation.

Chacun est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination.

Mureaux – 09/10/2023

Aux Mureaux nous avons mis en place une alternative à la verbalisation qui effectivement n'aboutit quasiment jamais et qui fonctionne très bien.

Si le dépôt identifié se trouve devant un habitat individuel, nous prenons contact avec les personnes directement pour qu'ils évacuent leurs déchets.

Pour le cas d'un habitat collectif, effectivement cela peut être le fait d'un voisin malveillant.

C'est pour cela que nous contactons directement le bailleur ou la copro concernée pour qu'ils fassent le nécessaire.

Ensuite à eu de s'arranger avec la personne identifiée.

Très souvent cela est refacturé directement dans les charges.

Via ce système sans verbalisation, nous avons obtenu de très bons résultats. Cela nous a permis de créer également un très bon relationnel et partenariat avec les bailleurs et les gestionnaires de copro ce qui fait que désormais, nous travaillons ensemble sur une problématique commune plutôt que de se renvoyer la balle.